Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20261019-2026140_DEL-DE

LE CITÉ JARDIN RHEU

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-140

Le lundi 19 octobre 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, M. LEFEVRE, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. FOFANA, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. BOUGET et Mme METAYER.

Excusés : Mme YVET (pouvoir à M. GUIHEU), Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme LE ROUX), M. LE CUNFF (pouvoir à M. DENIS), M. ARS (pouvoir à M. BOUGET) et M. DUVAL (pouvoir à Mme LIVIER-MABILLE).

M. Nathan DAUGAN a été élu secrétaire.

Date de convocation : 13.10.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AGORA - MODIFICATION

Rapporteur : **Mme LE FORT-PILLARD**

AGORA est une association Loi 1901 qui porte un projet artistique et culturel de proximité sur la commune du Rheu, mêlant pour leur complémentarité, activités de pratiques culturelles et programmation artistique professionnelle.

Dans ce but, l'association développe ses activités autour de trois axes :

- favoriser les pratiques artistiques et culturelles,
- soutenir et développer la présence artistique sur le territoire,
- impulser des dynamiques collectives et partenariales notamment avec les autres associations communales et intercommunales.

L'association existe depuis plus de 40 ans (avant 1991 sous le nom de CCOR) et compte 1076 membres (753 rheusois et 323 extérieurs - saison culturelle 2023-2024). Elle bénéficie du soutien de la Ville au titre de l'ensemble de ses activités par le biais d'une convention et de mise à disposition de locaux.

Par délibération n°2026-054 en date du 1er avril 2026, Madame Magali GUENÉ a été désignée pour représenter la commune au Conseil d'Administration d'AGORA.

Par courrier réceptionné le 16 septembre 2026, Madame GUENÉ avait annoncé sa démission du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner un nouveau délégué pour remplacer en lieu et place Madame GUENÉ.

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20261019-2026140_DEL-DE

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire de la commune au Conseil d'Administration d'AGORA

Après un appel à candidature, Monsieur Philippe BOUGET se porte candidat.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la désignation à main levée,
- désigne, parmi ses membres, Monsieur Philippe BOUGET pour remplacer Madame Magali GUENÉ en qualité de délégué de la collectivité au Conseil d'Administration d'AGORA.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Nathan DAUGAN

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ